

## 19 - Crématorium - Tarifs 2016

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Le contrat de Délégation de Service Public concernant la gestion du crématorium passé avec la Société ATRIUM prévoit chaque année une actualisation des tarifs, calculée en application de la formule de révision précisée par contrat.

Conformément aux dispositions contractuelles, le coefficient d'actualisation est de 1,146 par rapport à l'année de référence 2010, et soit une augmentation de 0,44 % par rapport à l'année 2015.

La présente délibération vise à prendre en compte les ajustements nécessaires.

	TARIFS 2015		TARIFS 2016	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
<b>Crémation</b>				
Crémation adulte	422,17 €	506,60 €	424,02 €	508,82 €
Crémation enfant (de 1 à 12 ans)	211,09 €	253,30 €	212,01 €	254,41 €
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)	79,16 €	95,00 €	79,50 €	95,40 €
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Crémation de restes mortels suite à exhumation ou reprise de concession</b>				
Crémation de restes mortels de moins de 5 ans après inhumation	422,17 €	506,60 €	424,02 €	508,82 €
Crémation de restes mortels de plus de 5 ans après inhumation	211,09 €	253,30 €	212,01 €	254,41 €
<b>Crémation des pièces anatomiques : gratuité dans la limite de 18 prestations par an</b>				
Container de 60 kg et 200 l maximum	422,17 €	506,60 €	424,02 €	508,82 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	211,09 €	253,30 €	212,01 €	254,41 €
<b>Dispersion des cendres</b>				
Dispersion des cendres des pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	42,22 €	50,65 €	42,40 €	50,88 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	53,63 €	64,35 €	53,86 €	64,63 €
<b>Urne cinéraire</b>				
Urne cinéraire	34,23 €	41,10 €	34,38 €	41,25 €
Conservation des urnes au-delà d'1 mois par mois supplémentaire	22,82 €	27,40 €	22,92 €	27,50 €
<b>Salles</b>				
Cérémonie simple suivie d'une crémation (salle de cérémonie + salle de convivialité)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cérémonie standard suivie d'une crémation (salle de cérémonie)	68,46 €	82,15 €	68,76 €	82,51 €

	TARIFS 2015		TARIFS 2016	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Cérémonie personnalisée suivie d'une crémation (salle de cérémonie)	136,92 €	164,30 €	137,52 €	165,02 €
Salle de cérémonie en l'absence de crémation	91,28 €	109,55 €	91,68 €	110,01 €
Espace de convivialité (durée 1 h 30), en l'absence de crémation	91,28 €	109,55 €	91,68 €	110,01 €
Collation (minimum 20 personnes, prix par personne)	8,37 €	10,05 €	8,40 €	10,08 €
Service traiteur	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
<b>Enregistrement et envoi CD</b>				
Enregistrement et envoi CD cérémonie	34,23 €	41,10 €	34,38 €	41,25 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	17,12 €	20,55 €	17,19 €	20,62 €

Pour rappel, la taxe de crémation versée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium est de 41,90 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf en cas de crémation au crématorium de Besançon. En cas de fermeture de celui-ci, aucune taxe d'inhumation ne sera demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs modifiés des prestations du crématorium qui seront appliqués pour l'année 2016 par la Société ATRIUM aux usagers.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Des oppositions ? 2. C'est adopté. Que voulez-vous dire Monsieur MOUGIN ?

**M. Philippe MOUGIN** : Ce qui est bizarre c'est 0,44 % pour le crématorium. Alors j'ai compris l'affaire parce qu'il y a un contrat avec une société privée et par contre ça augmente de quasiment 2 % pour le reste des cimetières. Je trouve que 2 % c'est toujours trop...

**M. LE MAIRE** : C'est toujours trop de toute façon...

**M. Philippe MOUGIN** : 2 % par rapport à l'évolution du coût de la vie, donc on votera contre.

**M. LE MAIRE** : D'accord, de toute façon vous savez, quand on n'est pas aux responsabilités -ce qui est très bien vous concernant- effectivement on est toujours contre. Il y a un moment il faut bien payer l'augmentation des frais, simplement le gasoil qu'on met dans les tondeuses. Donc 2 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 2 (1 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité  
 Pour : 51  
 Contre : 2  
 Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.